

08/07/2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 08 juillet 2013 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Jean-Claude Dumas
Mesdames les conseillères : Renée-Claude Leroux
Lisette Traversy
Messieurs les conseillers : Raynald Breton
Julio Carrier
Réjean Giard
Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19h30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il demande par la suite un moment de silence pour la population de Lac-Mégantic durement affligée au cours de la fin de semaine dernière, lors du déraillement et l'explosion d'un train dans leur centre-ville.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
 - 9.1 Engagements de crédits
 - 9.2 Congrès FQM
 - 9.3 Aménagement 520, 2^e Avenue – Offre de service
 - 9.4 Installation du réseau informatique et téléphonique
 - 9.5 Directeur adjoint aux travaux publics – salarié permanent
 - 9.6 Espace industriel et résidentiel
 - 9.7 Service incendie – rapport annuel 2011 et 2012
 - 9.8 Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François
 - 9.9 Service incendie – achat d'une machine à fumée
 - 9.10 La Croix-Rouge – entente de services aux sinistrés
 - 9.11 Adjudication de contrat – réparation et correction de pavage 2013
 - 9.12 Changement de numéros civiques
 - 9.13 Demande de dérogation mineure – 3203, chemin Desmarais

9.14 *Climat municipalités* – Plan d’action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2012-2017

9.15 Solidarité rurale du Québec – adhésion 2013

10. Règlement

10.1 Avis de motion : Règlement pour payer les coûts d’un refinancement

10.2 Adoption – Règlement concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal

11. Varia

12. Période de questions

13. Levée de la séance

2013-378

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que l’ordre du jour soit et est adopté avec l’ajout des points suivants :

- 9.16 Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010 à 2013
- 9.17 Route des Sommets – protocole d’engagement
- 9.18 Ville de Lac-Mégantic

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2013-379

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 juin 2013 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

#4

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Émile Royer dépose le rapport de la situation budgétaire au 30 juin 2013.

#6

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Questions sur les sujets suivants :

- le 150^e anniversaire de Weedon
- la disponibilité d’un local pour la FADOQ
- les investissements potentiels
- la rue Giguère

#7

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
201300492	Therrien Couture Avocats	services juridiques	1 212.12 \$
201300493	Émile Royer	frais déplacement du 06 mai au 30 mai	248.80 \$
201300494	Francine Blanchette	frais déplacement	44.00 \$

201300495	Les Bétons L. Barolet Inc.	bnd gravier	29 517.88 \$
201300496	Jean-Claude Dumas	frais dép du 08 au 30 mai + internet	528.02 \$
201300497	Fonds d'information sur le	service juridique	60.00 \$
201300498	SSQ Société d'assurance-vie	assurance-groupe juin 2013	2 699.02 \$
201300500	C.S. de la région de Sherbrooke	formation 1 pompier	1 511.00 \$
201300502	Signalisation de l'Estrie	circulation/signalisation	1 117.56 \$
201300503	Quincaillerie N.S. Girard	factures du mois de mai	1 283.69 \$
201300504	Fond Action - CSN	remises de l'employeur ord.	96.15 \$
201300505	C.A.R.R.A.	remises de l'employeur ord.	387.20 \$
201300506	STT de la Mun. de Weedon	remises de l'employeur ord.	109.69 \$
201300507	Caisse Desjardins de Weedon	remises de l'employeur ord.	384.60 \$
201300508	SSQ Société d'assurance-vie	remises de l'employeur ord.	352.44 \$
201300509	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur ord.	4 223.41 \$
201300510	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur ord.	1 899.73 \$
201300511	Fonds des pensions alimentaires	remises de l'employeur réduit	252.40 \$
201300512	Fond Action - CSN	remises de l'employeur réduit	1 923.00 \$
201300513	STT de la Mun. de Weedon	remises de l'employeur réduit	562.26 \$
201300514	Caisse Desjardins de Weedon	remises de l'employeur réduit	1 753.32 \$
201300515	SSQ Société d'assurance-vie	remises de l'employeur réduit	2 820.50 \$
201300516	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur réduit	10 891.65 \$
201300517	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur réduit	4 187.97 \$
201300518	S.C.A. Weedon	facture du mois	1 694.64 \$
201300519	Société Canadienne du Cancer	don de sympathie	50.00 \$
201300520	Graymont (QC) Inc.	gravier	60.96 \$
201300521	Informatique Inpro	fourniture informatique	2 374.07 \$
201300522	Paul-Émile Poirier	réparation des fourmaises	213.28 \$
201300523	Hydro-Québec	éclairage public	2 440.50 \$
201300524	Bell Canada	compte du mois	557.12 \$
201300525	Sidevic	entretien machineries	60.42 \$
201300526	*Bell Canada	internet usine de filtration	136.77 \$
201300527	Valoris-Régie HSF/Sherbrooke	ordures site cook	8 424.83 \$
201300528	Fondation Josée Perreault	don de sympathie	50.00 \$
201300529	Bell Mobilité Inc.	h.v. téléphone	286.50 \$
201300530	CGER	location de machinerie / mai	42 741.07 \$
201300531	Médias Transcontinental / SEO	avis public travaux réfection	372.11 \$
201300532	9175-0828 Québec Inc.	village-relais/ parcs municipaux	3 038.22 \$
201300533	J. N. Denis Inc.	compte du mois mai	374.69 \$
201300534	Communication Plus	voirie communication	322.24 \$
201300535	Rouleau & Frères Sports Inc.	réparation d'outils	124.37 \$
201300536	Ville de Disraëlli	enfouissement site Disraëli	2 567.18 \$
201300537	Hydro-Québec	25. 9e avenue/ usine épuration weedon	2 151.17 \$
201300538	Centre d'extincteur SL	location d'un système de cascade	459.90 \$
201300539	Municipalité de Weedon	social / ent. Machinerie	42.50 \$
201300540	Postes Canada	frais de poste	724.34 \$
201300541	Jean-Claude Dumas	frais déplacement a.g.a. Village-relais	1 442.62 \$
201300542	Émile Royer	congrès et déplacement juin	1 423.61 \$
201300543	Ministre des Finances	frais analyse dossier quai St-Gérard	548.00 \$
201300544	Places aux Jeunes du H-S-F	loisirs / culture	551.00 \$
Opérations courantes payées			141 298.52 \$
201300545	Aubert & Morency, notaires	service juridiques	1 590.22 \$
201300546	Daniel Mercier	frais déplacement	184.80 \$
201300547	Mike Després	autres primes	195.45 \$
201300548	F.Q.M.	frais de transport	12.41 \$
201300549	Raynald Doyon	articles ménagers	151.50 \$
201300550	Fonds d'info. sur le territoire	avis de mutation	90.00 \$
201300551	Groupe Ultima Inc.	assurances générales	1 768.00 \$
201300552	Raymond, Chabot, Grant, Thorthon	vérification comptable	17 677.41 \$
201300553	M.R.C. du Haut St-François	q-part / tél.IP / fibre opt. / hon.inform.	114 013.51 \$
201300554	SSQ Société d'assurance-vie	assurance-groupe	2 803.00 \$
201300555	L'Intermarché Weedon	réceptions/social	79.55 \$
201300556	Services de cartes Desjardins	fourniture de bureau	461.01 \$

201300557	Fortin Sécurité Médic Inc.	articles de protections	79.40 \$
201300558	Propane GRG Inc.	propane garage St-Gérard	55.19 \$
201300559	SERRURIER HARMER	serrures et clés du 520	359.39 \$
201300560	L. Robert G. Roy Enr.	couverture de risque	1 263.60 \$
201300561	Centre d'extincteur SL	incendie ent. équipement	183.96 \$
201300562	Municipalité de Dudswell	incendie entraide mutuelle	795.82 \$
201300563	Bell Mobilité Pagette	incendie communication	221.12 \$
201300564	Alsco Corp.	buanderie	240.79 \$
201300566	Portes de Garage Ruel et Fils	entretien bâtiment	491.90 \$
201300567	Acklands- Grainger Inc.	réparation outils	475.67 \$
201300568	Gaétan Brière	outils	95.19 \$
201300569	Philippe Gosselin & Ass.	essence	9 451.14 \$
201300570	Réal Huot Inc.	bnd asphalte	1 094.56 \$
201300571	Les Entreprises Marco Fontaine	creuser fossé	316.18 \$
201300572	Constructions Léo Barolet Inc.	location de machinerie	382.30 \$
201300573	Les Bétons L. Barolet Inc.	bnd gravier	17 616.08 \$
201300574	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	facture du mois	972.76 \$
201300576	Régie Inter. San. des Hameaux	cueillette matières résiduelles	13 802.33 \$
201300577	John Meunier Inc.	pièces aqueduc / 3 secteurs	2 095.36 \$
201300578	Produits Chimiques CCC LTEE	produits chimiques usine épuration	1 014.62 \$
201300579	Laboratoires d'analyse S.M.	analyse eau usée et potable	1 579.30 \$
201300580	Javel Bois-Francis	purification traitement eau potable	608.45 \$
201300581	Centre communautaire Weedon	5e vers. /subvention 2013	11 534.50 \$
201300582	Centre communautaire St-Gérard	subvention 2013	3 000.00 \$
201300583	Sports Loisirs Weedon	subvention loisirs 3 secteurs	32 602.00 \$
201300584	J. N. Denis Inc.	entretien machinerie	477.45 \$
201300585	Marc Turcotte	honoraires urbanisme	1 655.64 \$
201300587	Rose-Aimée Gaulin	réparation auto	154.07 \$
201300589	Signalisation de l'Estrie	signalisation	165.05 \$
Opérations courantes à payer			241 810.68 \$
TOTAL :			383 109.20 \$

201300565	Gesconel Inc.	Annulé par #201300588	165.05 \$
201300575	Rose-Aimée Gaulin	Annulé par #201300586	154.07 \$
201300586	Rose-Aimée Gaulin	Annule #201300575	154.07 \$
201300588	Gesconel Inc.	Annule #201300565	165.05 \$

2013-380

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 419 665,25 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	36 556,03 \$
Opérations courantes payées :	141 298,52 \$
Opérations courantes à payer :	241 810,68 \$
Retraits directs	0,00 \$
Total :	419 665,23 \$

#8

CORRESPONDANCE

1. *Ministère de la Santé et des Services sociaux* : Algues bleu-vert – Saison 2013
2. *Office québécois de la langue française* – Affichage public
3. *Municipalité du canton de Stratford* – Règlement #1083 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

2013-381

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1 **ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2013;

EN CONSEQUENCE,

2013-382 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de juillet 2013;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	300,00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	4 850,00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	6 000,00 \$
LOISIRS, PARCS ET CULTURE :	1 550,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	1 900,00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	0,00 \$

	14 600,00 \$

#9.2 **CONGRÈS DE LA F.Q.M.**

2013-383 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que trois membres du conseil municipal et le maire participent au Congrès de la F.Q.M. qui aura lieu les 26, 27 et 28 septembre 2013. Les frais d'inscription de 620\$ par participant et les autres frais inhérents seront défrayés par la municipalité.

#9.3 **AMÉNAGEMENT 520, 2^e AVENUE – OFFRE DE SERVICES**

2013-384 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de réserver les services professionnels d'*Espace vital, architecture* pour la confection des relevés du bâtiment situé au 520, 2^e Avenue et pour l'étude concernant le Code National du Bâtiment permettant de rendre le bâtiment accessible à tous sans problème de sécurité ou autre. Le coût des honoraires professionnels est de 2 000\$ plus taxes. Les fonds pour le paiement de cette facture seront pris à même le surplus accumulé.

#9.4 **INSTALLATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE**

2013-385 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de retenir les services de Marcel Pouliot, technicien en informatique et en téléphonie IP de la MRC du Haut-St-François, pour l'installation du réseau informatique et téléphonique du futur hôtel de ville. Le coût des travaux, incluant le matériel et l'installation, sera d'environ 9 400\$. Les fonds pour le paiement de cette facture seront pris à même le surplus accumulé.

#9.5 **DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS – SALARIÉ PERMANENT**

ATTENDU QUE par la résolution #2012-235, M. Vincent Nadeau a été embauché à titre de directeur adjoint aux travaux publics;

ATTENDU QUE cette résolution stipule qu'il obtient le statut « permanent » après une période d'essai de 6 mois et que cette période est maintenant complétée;

EN CONSÉQUENCE ;

2013-386

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Vincent Nadeau, directeur adjoint aux travaux publics, accède au statut de salarié permanent de la Municipalité de Weedon. Le salaire annuel de M. Nadeau sera de 43 000\$. Cette résolution prend effet à compter du 1^{er} juillet 2013.

#9.6

ESPACE INDUSTRIEL ET RÉSIDENTIEL

2013-387

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déposer une demande d'aide financière de 25 000\$ au *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)* pour le financement d'un plan d'aménagement d'un espace industriel et résidentiel acquis récemment par la Municipalité. M. Émile Royer, directeur général, est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande.

#9.7

SERVICE INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2011 ET 2012

2013-388

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter le rapport annuel 2011 et 2012 du service incendie de Weedon, afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

#9.8

AUTORISATION AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Saint-François est entré en vigueur en septembre 2010 ;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : *«Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...»*

Art. 34 : *«Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.»*

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité Publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

2013-389

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Weedon.

#9.9

SERVICE INCENDIE – ACHAT D'UNE MACHINE À FUMÉE

2013-390

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'une machine à fumée Tempest Shadow et du liquide nécessaire à son fonctionnement, pour utilisation lors des pratiques du service incendie. Le coût total de l'achat est de 1 498\$ plus les taxes.

#9.10

LA CROIX-ROUGE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

2013-391

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Jean-Claude Dumas, maire et Monsieur Émile Royer, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix Rouge canadienne, division du Québec;

QUE cette entente est valide pour trois ans et renouvelable automatiquement pour une seule période d'une même durée, à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'en revoir le contenu dans les délais prescrits;

Que la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle, pour la durée de l'entente, de 0,15\$ per capita.

#9.11

ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION ET CORRECTION DE PAVAGE 2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation portant les #2013-006 concernant la réparation et la correction de pavage pour l'année 2013, conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 25 juin 2013 à 11h00;

EN CONSÉQUENCE,

2013-392

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les soumissionnaires ayant les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissionnaire	Pavage manuel \$/t.m.	Pavage à la paveuse \$/t.m.
Pavage Centre Sud du Québec	229,35\$	195 \$
Pavage St-François (2010) inc.	218 \$	187 \$
Sintra inc.	360 \$	265 \$

QUE ces prix incluent tous les frais directs et indirects et excluent la TPS et la TVQ.

#9.12 CHANGEMENT DE NUMÉROS CIVIQUES

ATTENDU QUE le service d'urgence 9-1-1 a constaté une lacune au niveau de l'identification des numéros civiques de deux résidences dans la municipalité;

ATTENDU QUE cette lacune pourrait causer des pertes de temps énormes en situation d'urgence réduisant ainsi l'efficacité et la rapidité des interventions;

ATTENDU QUE la municipalité considère que l'identification des résidences par un numéro civique uniforme est un outil indispensable pour les services d'urgence;

ATTENDU QUE la sécurité de nos citoyens nous tient à cœur;

ATTENDU QUE sur la Route 112 dans le secteur St-Gérard, un numéro civique pair a été donné du côté impair;

ATTENDU QUE sur la Route 257 Sud dans le secteur de Weedon Canton un numéro civique pair a été donné du côté impair;

A CES CAUSES ;

2013-393 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Émile Royer, directeur-général/secrétaire-trésorier soit et est autorisé à aviser les propriétaires des immeubles ci-dessous qu'ils doivent changer leur numéro civique avant le 10 septembre 2013 ;

QUE le numéro civique de l'immeuble situé au 76, Route 112 deviendra le 401, chemin du 9^e Rang ;

QUE le numéro civique de l'immeuble situé au 2138, Route 257 Sud deviendra le 2137.

#9.13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 3203, CHEMIN DESMARAIS

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure portant le numéro 2013-06-0001 fut déposée au bureau de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette demande concerne l'immeuble situé au 3203, chemin Desmarais;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure origine d'une demande d'un permis de construction pour une remise dans la marge de recul avant;

ATTENDU QUE dans une zone agricole, pour avoir un bâtiment complémentaire dans la marge de recul avant, le bâtiment principal doit être à plus de 60 mètres de la rue et qu'actuellement la résidence est à 41,74 mètre du chemin Desmarais;

ATTENDU QU' à la gauche de la résidence se situe l'installation septique, à l'arrière un milieu humide et à la droite, un terrain densément boisé;

ATTENDU QUE la possibilité de construire un bâtiment accessoire se situe uniquement dans la marge avant;

ATTENDU QUE par la résolution 2013-007, le Comité consultatif en urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE;

2013-394

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2013-06-0001 concernant la construction d'une remise dans la marge avant de l'immeuble situé au 3203, chemin Desmarais.

#9.14

CLIMAT MUNICIPALITÉS – PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2012-2017

CONSIDÉRANT l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme *Climat municipalités*;

CONSIDÉRANT que 15 nouvelles actions découlent de ce plan d'action et que 2 actions ayant été entamés préalablement amèneront des réductions;

CONSIDÉRANT que les actions 13 à 26 sont projetées à court terme (2012-2017) ;

CONSIDÉRANT que le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Weedon a adhéré au programme *Climat municipalités* du MDDEFP ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme la Municipalité de Weedon doit volontairement adopter une cible de réduction de GES ;

À CES CAUSES ;

2013-395

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon adopte une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES) de 70 tonnes de CO₂ équivalent (t CO₂eq) par année, soit 1,55 des émissions corporatives de 2009 et 0,4% des émissions totales de 2009, d'ici la fin de 2017, ainsi que le plan

d'action décrit au rapport intitulé « Plan d'action visant la réduction des émissions de GES, Municipalité de Weedon, 2012 – 2017 ».

#9.15 SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC – ADHÉSION 2013-2014

2013-396

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler l'adhésion à Solidarité rurale du Québec pour 2013-2014. Le montant de la cotisation annuelle est de 250,00\$.

#9.16 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2010 À 2013

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

À CES CAUSES ;

2013-397

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#9.17 **ROUTE DES SOMMETS - PROTOCOLE D'ENGAGEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité a été intégrée dans le tracé de la *Route des Sommets* ;

2013-398 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon s'engage à respecter les implications énumérées dans le protocole d'engagement relatif aux panneaux d'information pour la *Route des Sommets*. M. Émile Royer, directeur général, est autorisé à signer ce protocole.

#9.18 **VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU QUE la ville de Lac-Mégantic a été durement éprouvée suite au déraillement et l'explosion d'un train dans son centre-ville, détruisant une grande partie des immeubles s'y trouvant et causant plusieurs pertes de vie ;

ATTENDU QUE la population de Weedon est attristée par les événements et devant l'ampleur de la catastrophe ;

À CES CAUSES;

2013-399 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de verser à la ville de Lac-Mégantic un montant de 500\$ pour venir en aide aux sinistrés.

#10 **RÈGLEMENT**

#10.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR PAYER LES COÛTS D'UN REFINANCEMENT**

AVIS DE MOTION

est donnée par Monsieur Marc Lavertu qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente sera présenté, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 15 908\$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2006-006 de la Municipalité de Weedon. Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

#10.2 **ADOPTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES PÉRIODES DE QUESTIONS LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE les pouvoirs accordés par le Code municipal du Québec, article 150;

ATTENDU QUE le conseil peut adopter un règlement pour prescrire la durée des périodes de questions, le moment où elles ont lieu et la procédure à suivre pour poser une question et le décorum lors des séances du conseil;

ATTENDU QUE un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Marc Lavertu, à la séance régulière du 03 juin 2013;

À CES CAUSES,

2013-400 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Municipalité de Weedon adopte le règlement #2013-026 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal et abrogeant le règlement #25 et que ledit conseil ordonne et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les séances du conseil comprennent deux périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil. Ces périodes se tiennent au début et à la fin de chaque séance.

ARTICLE 3

Les deux périodes de questions sont d'une durée maximum de trente minutes chacune, mais peuvent prendre fin prématurément s'il n'y a plus de question adressée aux membres du conseil. La période de question en début de séance est réservée aux questions d'intérêt public et la deuxième période de questions, tenue en fin de séance ne concerne que les sujets inscrits à l'ordre du jour.

ARTICLE 4

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable;
- s'adresser au président de la séance;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration de la période de question.
- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et libelleux.

ARTICLE 5

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

ARTICLE 6

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.

ARTICLE 7

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Municipalité.

ARTICLE 8

Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil doit s'abstenir de crier, de chahuter, de chanter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance.

ARTICLE 9

Tout membre du public présent lors d'une séance de conseil doit obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur adopté à cet effet par la Municipalité.

ARTICLE 11

Le présent entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

#10 **VARIA**

#11 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions concernant le vote par correspondance et le congrès de la FQM.

#12 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2013-401 À 20h32, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / secrétaire-trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire